

Une semaine chargée en perspective !

Ce vendredi 27 mars, les mandataires nationaux de l'AWC ont remis le cap sur Namur pour donner suite à la nouvelle convocation lancée par Monsieur Damien Winandy du Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, toujours accompagné par Madame Catherine Terclavers, fonctionnaire à la Direction de la Qualité de la Région wallonne qui a repris pour la Wallonie toute la compétence normative du bien-être animal.



Pour rappel, dans le dernier **Potin** « *Don Quichotte ne fait pas partie de l'AWC !* » (voir par ailleurs), « Coulon Futé » avait annoncé, au sortir de la séance de travail du 6 mars dernier, l'imminence d'une ultime réunion technique devant mettre le point final aux différentes lectures des règlements demandés à l'aile wallonne colombophile par l'Autorité wallonne exerçant désormais différentes compétences relatives au sport ailé suite à l'entrée en vigueur de la Sixième Réforme de l'Etat. C'est désormais chose faite !



Au terme de sa démarche journalistique imposée par le suivi du dossier AWC, la rédaction a appris, de différentes sources, que le laborieux et indispensable travail administratif est terminé ce qui permet aux mandataires nationaux francophones qui ont œuvré pour cette cause légale... d'éprouver un compréhensible sentiment de devoir accompli au service des colombophiles wallons. Que les amateurs en soient conscients car la tâche était ardue, les remercient même au risque de gêner leur modestie et leur discrétion !

Ce feu vert administratif wallon signifie aussi, par la même occasion, que désormais plus rien ne devrait empêcher la reconnaissance de l'AWC par son Ministre de tutelle après celle déjà obtenue avec la parution en décembre 2014 de ses statuts au « Moniteur Belge ».



Toutefois, quelques semaines de patience (ce sera en principe bref) s'avéreront encore nécessaires avant que l'AWC ne devienne, de manière légale et officielle, l'interlocuteur privilégié de la Région wallonne. Pour des raisons compréhensibles, la primeur du « contenu » de la réunion namuroise évoquée plus haut est réservée aux mandataires wallons qui tiendront à huis clos, ce mardi 31 mars à Jambes, leur première assemblée générale. La rédaction a néanmoins obtenu, toujours de différentes sources, la confirmation de la volonté de Monsieur Winandy d'exercer les responsabilités découlant des compétences octroyées à la Région wallonne dans le strict respect des lois en vigueur.

Une première pour un deuxième groupe !

A l'initiative cette fois du président national, le groupe chargé de la problématique du dopage émettant un avis consultatif décidé en assemblée générale, se réunira pour la première fois ce mercredi 1^{er} avril à Halle, à quelques jours de la journée initiale effective de vitesse. L'AWC sera, à cette occasion, représentée d'une part par les mandataires EPR Dany Leturcq (Hainaut, vice-président de l'EPR Hainaut-Brabant wallon), Jean-Pierre Palm (Brabant wallon, membre du Comité Sportif National) et Jean Vandervost (Liège), et d'autre part par les Docteurs Jean-Pierre Duchatel, Frédéric Jonckers et Nicolas Schoonheede en tant qu'experts scientifiques. Selon toute vraisemblance, les trois mandataires, qui ont, à l'instar de leurs autres collègues, signé leur adhésion à l'AWC, rapporteront et « argumenteront » en conscience et en toute logique la position arrêtée de concert par la Région wallonne et l'aile francophone, position reprise dans divers procès-verbaux actés. Pour rappel, la Région wallonne, responsable de cette compétence sur le territoire wallon, a à maintes reprises clairement exprimé son souci de respecter les lois en cours dans ce domaine (notamment l'arrêté royal de 1995, ...). Quelle fumée sortira-t-elle de la réflexion menée en terre flamande ?



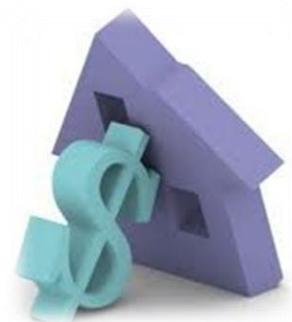
Et pourtant ?



Avec le recul du temps, les événements vécus et les « nouvelles » vraies ou fausses entendues, tout observateur neutre ne peut que s'interroger en son âme et conscience. Pourquoi ne fut-il pas possible, dès le début, de mettre autour d'une table des gens adultes

d'esprit capables d'analyser objectivement et sereinement les retombées de la Sixième Réforme de l'Etat ? Si la question est claire et précise, les réponses correctes ou fausses circulant par contre dans le milieu ailé provoquent un climat délétère non bienvenu en période de crise. Si des « mouvements » séparatistes arrivaient à provoquer *in fine* une scission initialement non voulue, les personnes qui ont refusé tout dialogue au départ porteraient à coup sûr une très lourde responsabilité...

Des intérêts en jeu, sportifs ou autres, collectifs ou individuels, seraient-ils compromis par l'avènement de la Réforme de l'Etat ? On pourrait le penser... Comment expliquer ces entêtements de principe rencontrés, ce désir non feint de la majorité imposant sa loi à la minorité suspectée et accablée d'avance de maux ? Comment interpréter des argumentations reprises dans certains cas et ignorées dans d'autres ? A titre d'exemple, le cas de Toury, étape francophone relevant du niveau EPR, est symptomatique. Les détracteurs (un pluriel de politesse !) de ce lâcher de la région parisienne argumentent en avançant notamment les risques courus par de proches aéroports, mais pourquoi passent-ils



alors sous silence le cas de Châteauroux disposant également d'un aéroport et servant de confrontation nationale à quatre reprises dont deux organisées par la RFCB en personne. Comprenez qui pourra...



Source : <http://www.espace-aeronautique.com/cgibin/fiche.asp?lang=FRAN&code=7A08R>



que Souppes-sur-Loing, épreuve privilégiée en 2015 par le Nord, particulièrement appréciée en certaines régions centrales flamandes de par le mode de lâcher arrêté, ne puisse en aucun cas constituer une source de nostalgie pour d'autres régions flamandes « excentrées » qui risqueraient de voir une partie de leurs amateurs, réglementairement autorisés, fréquenter les itinéraires francophones reprenant des Toury

qu'ils souhaitent... Tout ne serait-il donc finalement que de tacites « calculs d'apothicaire » ? L'amateur, qui mérite respect et considération, doit être conscient de l'existence d'un « underground » ailé...